



# Bilan de la concertation régionale

Février 2010

## **Avertissement**

Ce document présente la synthèse des contributions des acteurs régionaux des États généraux de l'industrie. Il ne constitue donc pas en soi un document de l'Administration et n'engage pas les pouvoirs publics auxquels il est destiné.



# SOMMAIRE

<b>I. ORGANISATION DES ATELIERS RÉGIONAUX</b> .....	<b>5</b>
<b>Une mobilisation sans précédent</b> .....	<b>5</b>
<b>Des ateliers au format original, au plus près des entreprises</b> .....	<b>6</b>
<b>Un exercice dont la poursuite est d'ores et déjà envisagée</b> .....	<b>6</b>
<b>II. CONSTATS ET ENJEUX IDENTIFIÉS</b> .....	<b>7</b>
<b>Compétitivité et croissance verte</b> .....	<b>7</b>
<b>Innovation et entrepreneuriat</b> .....	<b>8</b>
<b>Accès aux financements</b> .....	<b>8</b>
<b>Politique de filières</b> .....	<b>9</b>
<b>Emploi et formation</b> .....	<b>10</b>
<b>Thématiques « filières »</b> .....	<b>11</b>
<b>III. Les PROPOSITIONS</b> .....	<b>14</b>
<b>Les mesures les plus consensuelles</b> .....	<b>14</b>
- Création de plateformes de concertation et de charte de bonne conduite permettant d'inscrire les relations donneurs d'ordre – sous traitants dans une logique de long terme .....	14
- Améliorer la gestion prévisionnelle des compétences au niveau des territoires .....	14
- Accompagner les PME pour leur permettre de gagner en compétitivité .....	15
- Redorer l'image de l'industrie .....	15
- Orienter l'épargne vers l'industrie au niveau régional, notamment par le développement de fonds d'investissement de proximité .....	16
- Créer un guichet privilégié d'information des PME en région .....	16
- Créer, sur le modèle du Crédit Impôt Recherche, un Crédit Impôt Innovation .....	16
- Mise en place de dispositifs d'incitation à l'investissement compétitif (crédit d'impôt, prêts, prime à la casse) .....	16
<b>L'amélioration de la structuration des filières industrielles françaises</b> .....	<b>17</b>
- mise en place de chartes de bonnes pratiques entre acteurs d'une même filière .....	17
- actions collectives menées par les DIREECCTE .....	17
- étendre le principe de la réglementation afférente à l'inventeur salarié au niveau des donneurs d'ordre et sous traitants .....	17
- des incitations fiscales favorables à la transmission d'entreprise .....	17
- la création de fonds sectoriels avec l'appui de l'État et les banques, sur des secteurs jugés stratégiques mais à retour sur investissement long (aéronautique, filière bois, etc.) .....	17
- Bonnes pratiques .....	17
<b>La nécessité d'accompagner les PME vers davantage de compétitivité</b> .....	<b>18</b>
- subventions à l'accompagnement stratégique des PME .....	18
- « coaching » de chefs d'entreprises .....	18
- instaurer un SBA en France .....	18
- promouvoir les démarches de « lean management » .....	18
- subventions pour financer des formations sur mesures et spécifiques .....	18
- le levier de la commande publique .....	18
- Bonnes pratiques .....	18
<b>Accompagner et faciliter les démarches d'innovation</b> .....	<b>19</b>
- Création d'un fonds de mutualisation des coûts de la protection de la propriété intellectuelle pour les PME .....	19
- Mise en place d'un réseau de « passeurs de l'innovation » .....	19

- Mise en place d'avances remboursables permettant de financer les phases de mise sur le marché de produits innovants .....	19
- Création de maison régionale de l'innovation .....	19
- Bonnes pratiques .....	19
<b>L'emploi et la formation .....</b>	<b>19</b>
- La création de référentiels de compétences transverses reconnues comme primordiales par les entreprises au niveau des bassins d'emploi est ainsi préconisée .....	19
- La création de « maisons des métiers » .....	19
- La nécessité d'une mobilisation des pôles de compétitivité dans la GPEC territoriale .....	19
- Le développement du tutorat en entreprise, pour transmettre les savoirs faire .....	20
- Le maintien de savoir-faire et de formations initiales .....	20
- Bonnes pratiques .....	20
<b>Améliorer l'accès au financement des entreprises industrielles .....</b>	<b>20</b>
- développer les fonds d'investissement de proximité en en renforçant l'attractivité fiscale .....	21
- créer un « livret industrie » sur le modèle du Livret développement durable .....	21
- La nécessité de renforcer les fonds d'amorçage .....	21
- La mise en place ou la pérennisation de dispositifs d'avances remboursables pour le long terme pour certaines filières caractérisées par des cycles d'investissement très longs (aéronautique) .....	21
- La mise en place d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour la part du bénéfice mis en réserve .....	21
<b>Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles .....</b>	<b>21</b>
- Des mesures de simplification et d'évaluation de l'impact économique de la réglementation .....	21
- Des mécanismes d'assurance du risque de change sur le long terme avec soutien de l'État pour l'aéronautique .....	21
- Contrôles plus stricts du respect des normes pour les produits d'importation extracommunautaires .....	21
- Création d'un crédit d'impôt compétitivité limité dans le temps .....	22
- Mise en place d'une prime à la casse généralisée .....	22
- Études des alternatives au financement par les entreprises de la protection sociale .....	22
<b>Projets régionaux structurants .....</b>	<b>22</b>
- création d'un réseau de villes ubiquitaires .....	22
- création d'une plate-forme « usine agile » .....	22
- mise en place d'unités pilotes visant au développement de filières de déconstruction spécifiques .....	22
- projets relatifs aux énergies renouvelables, .....	22
- projet de création d'une plate-forme de développement des énergies marines .....	22
- développement d'une filière « le stratosphérique » .....	22
- mise en place d'une école du lean .....	22
- projet de captage CO <sub>2</sub> .....	22
- création d'un centre d'essai satellites de grande capacité .....	22
- création de campus d'excellence et instituts de recherche technologique .....	22
- création d'un événement sur le modèle du salon du Bourget pour le nucléaire en France .....	22
<b>Transition vers une industrie plus propre .....</b>	<b>23</b>
- Bonnes pratiques .....	23

# I. ORGANISATION DES ATELIERS RÉGIONAUX

## Une mobilisation sans précédent

Organisés par les Préfets de région, les ateliers régionaux des États Généraux de l'Industrie (EGI) ont fait l'objet d'une mobilisation extrêmement importante : près de 200 réunions se sont tenues en moins de 3 mois, près de 5 000 participants ont été mobilisés et ont participé à au moins une réunion régionale des EGI.

Chaque région a organisé en moyenne 7 ateliers thématiques, permettant de traiter les 5 thématiques transverses retenues au niveau national (emploi et formation, innovation et entrepreneuriat, compétitivité et croissance verte, politique de filière, accès au financement), ainsi que quelques problématiques sectorielles particulièrement présentes dans la région.

Parmi les 5 regroupements de filières définis au niveau national, celui relatif aux matériels de transport est celui qui a été le plus abordé à l'occasion des ateliers régionaux (automobile notamment, ainsi qu'aéronautique mais aussi nautisme), ce qui est à relier à l'importance de ces filières en termes d'emploi en France et à leur visibilité (présence de grands donneurs d'ordre et d'une chaîne de sous-traitants associée).

La filière des « biens intermédiaires, biens d'équipements et environnement » a quant à elle principalement fait l'objet d'ateliers ciblés sur des industries telles que les matériaux avancés ou l'industrie des métaux (Nord Pas de Calais), mécanique et matériaux (Pays de la Loire), l'industrie nucléaire (Bourgogne), ou encore la filière bois (Aquitaine, Limousin) en logique avec les spécificités régionales.

La filière des TIC a également été largement abordée lors des ateliers régionaux, que ce soit sous l'angle du développement de la filière ou de l'usage des TIC dans l'industrie en général (Alsace). La filière de l'industrie de la santé a été un peu moins abordée (7 régions), et parfois en l'associant à celle des TIC (e-santé) ou de l'agroalimentaire ; la filière de biens de consommation a également été moins abordée (6 régions), et l'a été principalement via l'industrie agroalimentaire.

## Des ateliers au format original, au plus près des entreprises

Le schéma d'ateliers régionaux le plus fréquemment retenu a été celui de groupes de travail thématiques réunis dans un format opérationnel - une trentaine de personnes représentant l'ensemble des acteurs concernés – associé à une ou deux réunions plénières de restitution des réflexions, ouvertes à l'ensemble des acteurs concernés, moments régionaux clés permettant un échange plus large sur les thématiques retenues.

Afin de permettre une association la plus large, au plus près des acteurs de l'industrie et des territoires, les ateliers se sont fréquemment tenus en département. Une configuration souvent retenue fut celle d'un croisement entre département et thématique, chaque atelier thématique retenu en région étant « hébergé » dans un département particulièrement concerné par la problématique.

La concertation, très large et associant l'ensemble des parties prenantes à l'industrie, a permis des formats de réunion souvent peu communs, donnant l'occasion à des acteurs ayant peu l'habitude de se rencontrer d'échanger leurs visions, d'élaborer des propositions, souvent originales, autour d'un objectif commun qui a très rapidement fait consensus autour de lui, celui de construire un avenir industriel à la France.

## Un exercice dont la poursuite est d'ores et déjà envisagée

La mobilisation et l'enthousiasme suscités en région ont conduit à prévoir une suite à l'exercice, afin de profiter de l'élan et des idées générés. Cette suite prend différentes formes, allant de la poursuite de certains ateliers dont la constitution et les propositions ont été jugées particulièrement pertinentes (c'est par exemple le cas de l'atelier aéronautique en région Midi Pyrénées), à la création d'un « rendez-vous annuel des EGI » (Bretagne) permettant de faire un point a minima annuel sur les suites données aux ateliers régionaux, en passant par l'organisation d'une rencontre post EGI afin de décliner les annonces nationales en région (Lorraine).

Par ailleurs, si les ateliers régionaux ont construit des propositions relevant du niveau national (propositions d'évolutions réglementaires, de création de nouveaux dispositifs d'aide aux entreprises, etc.), certaines de leurs propositions relèvent du niveau régional et pourront être mises en œuvre indépendamment des décisions nationales relatives aux EGI (actions de sensibilisation, projets locaux, certains dispositifs d'accompagnement, etc.).

## II. CONSTATS ET ENJEUX IDENTIFIES

### Compétitivité et croissance verte

#### Constats

Dans toutes les régions, la préoccupation de la baisse de la compétitivité de l'industrie française a été exprimée. À ce sujet, **les réglementations européennes et nationales en matière de respect de l'environnement** ont été soulignées comme étant un facteur d'inégalité dans la concurrence internationale (inégalité entre production locale et importation). Si les acteurs félicitent l'avancée de la France et de l'Europe dans ce domaine, ils regrettent le décalage existant entre la France et les autres pays dans l'application des normes.

De la même façon, **l'importance des prélèvements obligatoires portant sur l'industrie** est soulignée.

**L'avantage de la France sur les technologies vertes a été souligné comme étant un atout principal de son industrie.** Les **éco-industries** ont été identifiées comme un élément clé : placées sur un des marchés les plus porteurs de croissance, elles constituent une filière clé pour la structuration d'une nouvelle ambition industrielle: 400 000 emplois, 60 Md€, 8 000 entreprises et 4e rang mondial (après USA, Allemagne et Japon) en 2008. Cependant, **le poids important des grands groupes de l'eau et du traitement des déchets dans la filière, donc le poids plus relatif de l'ensemble de ses autres activités**, a été rappelé comme un point de vigilance.

#### Enjeux

**Tirer parti du marché européen et transformer les obligations réglementaires en opportunités, notamment dans les domaines de l'éco-industrie**, constituent des enjeux majeurs pour l'industrie française. À ce sujet, la France est appelée à jouer un rôle majeur dans la promotion des réglementations de respect de l'environnement au niveau mondial.

Un deuxième enjeu, identifié dans la quasi-totalité des régions, est celui de l'intérêt de **préserver sur le territoire national l'essentiel de la chaîne de valeur**. L'interdépendance des entreprises et le rôle clé joué par les acteurs amont dans la production de produits finaux de qualité ont été soulignés comme facteurs de compétitivité et de différenciation.

La croissance des PME et leur transformation en ETI afin d'avoir accès à l'exportation et d'être en mesure d'investir ont été soulignées.

## Innovation et entrepreneuriat

### Constats

La France dispose de filières d'excellence, bien positionnées dans le domaine de l'innovation, notamment le nucléaire, l'aéronautique, le spatial, le traitement de l'eau.

Mais il existe globalement un déficit de traduction du **potentiel d'innovation en innovations sur le marché**. Ce constat est très frappant si l'on tient compte des atouts de la France en matière de niveau de formation de la population, notamment dans les filières scientifiques, ainsi qu'en termes de niveau de recherche publique.

Globalement, les acteurs économiques des régions s'accordent sur trois facteurs expliquant le manque d'innovation en France : **un niveau de dépenses en R&D des entreprises insuffisant, le manque d'attrait pour l'entrepreneuriat** générant notamment une sous valorisation de la recherche publique, et **un manque de financement pour l'amorçage** des projets.

Par ailleurs, il est souligné de façon récurrente **le manque de lisibilité et la complexité des dispositifs d'incitation à l'innovation, pour les entreprises qui en ont le plus besoin, à savoir les PME**.

### Enjeux

**Renforcer et accélérer l'innovation technologique** dans les filières déjà bien positionnées en termes de R&D et **promouvoir les autres formes d'innovation** (sociale, organisationnelle, marketing) auprès de l'ensemble de l'industrie.

**Le renforcement de la lisibilité du dispositif** et la simplification de l'accès aux différentes aides constituent des leviers d'action identifiés comme clés par la plupart des acteurs économiques régionaux.

Il convient également de permettre la traduction effective du fort potentiel de R&D de la France, notamment par une **intensification de la collaboration entre la sphère des entreprises et le monde de la formation (initiale et continue) et de la recherche**.

Il s'agit enfin de créer un **environnement favorable à l'émergence de l'innovation en milieu universitaire** : exploitation des brevets inexploités, formation et sensibilisation à l'entrepreneuriat, etc.

## Accès aux financements

### Constats

L'accès au financement est ressorti comme étant un **point bloquant pour la création et la croissance de beaucoup d'entreprises**.

La **prééminence d'une logique de faible prise de risque chez les financeurs** est soulignée, notamment par les PME.

Les **dispositifs d'aide publique**, reconnus comme **efficaces**, sont considérés comme **complexes et difficilement compréhensibles par les non-initiés**. À ce problème s'ajoutent des **manques de compétences financières chez la plupart d'entrepreneurs et de compétences industrielles chez beaucoup d'investisseurs**.

Par ailleurs les **très jeunes entreprises** se disent impactées par une **faible disponibilité des financements**, le capital-risque n'intervenant pas en dessous de certains seuils et les Business Angels et autres fonds spécifiques étant insuffisants.

## Enjeux

La **simplification et l'amélioration de l'information concernant les dispositifs d'aide publique** disponibles semblent essentielles pour garantir leur meilleure utilisation.

La **formation des entrepreneurs en compétences financières et leur accompagnement dans la mise en place de dispositifs de suivi efficaces** (tableaux de bord, outils de gestion) constituent des leviers de changement à exploiter.

## Politique de filières

### Constats

Dans la quasi-totalité des régions, a été soulignée l'**asymétrie des relations donneurs d'ordres/sous-traitants**, fortement guidées par les coûts d'achat au détriment d'une appréciation de la qualité des produits qui devrait pourtant être valorisée. Cela empêche tout partenariat stratégique entre clients et fournisseurs, manquant à la structuration de la filière. L'absence de visibilité des acteurs en résultant génère des difficultés pour l'investissement, pour la gestion des compétences.

Si l'action publique est félicitée concernant la politique de pôles de compétitivité, il semble en revanche qu'une action plus volontariste soit souhaitée en termes de **structuration et réglementation de la relation donneurs d'ordres/sous-traitants, de promotion de la coopération inter-pôles et de renforcement des passerelles entre l'industrie et le monde de la recherche**.

Un dernier constat concerne les **liens entre politique de filières et l'ouverture des industries françaises au marché international**. Des territoires disposant d'une expérience forte des marchés extérieurs ont pointé le faible partage des PME vers les marchés internationaux. Outre les problèmes de taille critique et d'accès aux financements déjà soulignés, les PME ont une faible connaissance de ces marchés, qui les empêche d'intégrer une vision prospective de l'innovation ou la commercialisation à l'extérieur de leurs produits.

## Enjeux

La **croissance des PME** et une **meilleure structuration des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants** sont nécessaires pour favoriser la construction de véritables écosystèmes industriels.

Il est en de même pour le **renforcement des pôles de compétitivité** par :

- le rapprochement accentué entre les mondes universitaires et de l'industrie ;
- le renforcement de la visibilité internationale des pôles ;
- le renforcement de la coopération entre pôles au sein d'« inter-pôles » de compétitivité.

La **promotion des synergies entre petites et grandes entreprises pour aborder les marchés à l'étranger** est également un élément essentiel.

## Emploi et formation

### Constats

Dans la plupart des régions, le phénomène de **baisse de l'emploi industriel** a été renforcé par la crise économique récente. Dans un contexte caractérisé d'une part par le **vieillessement de la population**, et d'une autre part par une **faible attractivité des emplois industriels**, les besoins en gestion des emplois et des compétences de ces entreprises deviennent de plus en plus prégnants.

De manière générale les acteurs économiques régionaux s'accordent sur les constats suivants :

- des **difficultés de recrutement**, liées à une faible attractivité des métiers industriels (conditions de travail, niveaux de rémunération, perspectives professionnelles) parfois amplifiées dans le cas de spécialisations territoriales très pointues ;
- une **insuffisance du dispositif de formation technique** qui ne semble correspondre aux besoins des entreprises ni des salariés (lenteur dans l'anticipation des évolutions en termes de compétences par les pouvoirs publics, difficulté à accompagner les mutations industrielles, faibles niveaux de formation des ouvriers dans certains secteurs, filières Bac pro, BTS insuffisantes... ) ;
- une faible mobilité des salariés et une structuration en filières des entreprises insuffisante qui rendent **difficile l'accompagnement des mutations** ;
- un **cloisonnement important entre les organismes de formation (initiale et continue) et les industries** ;
- Un **déficit en gestion des ressources humaines en entreprise** (gestion des compétences notamment).

### Enjeux

Il convient **d'anticiper et d'accompagner de manière effective les mutations**, par le développement de dispositifs de formation souples et l'élévation générale du niveau de qualification des actifs.

Le **renforcement de l'attractivité des métiers industriels**, particulièrement auprès des jeunes et des cadres est également essentiel.

Enfin, dans plusieurs régions, a été rappelée **l'importance du lien entre gestion des ressources humaines et implantation territoriale des industries** : la polarisation des emplois industriels autour des axes territoriaux disposant des centres de formation, de recherche, et d'innovation importants (Toulouse, Marseille et Nice, Lyon...) impose une réflexion concernant les petits bassins industriels, dans un cadre de spécialisation accrue de l'industrie française.

## Thématiques « filières »

### Les constats

En lien avec le constat de manque de centres de décision décentralisés, le premier constat est la présence très souvent partielle des filières sur chaque territoire (il manque généralement l'aval de la filière, comme c'est le cas de la filière microélectronique en PACA, automobile dans la région Centre...).

Les contributions régionales se rejoignent autour des constats communs suivants :

– des atouts du fait de la **présence de savoir faire industriels** issus du passé industriel de la France et de formations initiales globalement de bon niveau. La présence **d'entreprises leaders, ou bien positionnées, sur des marchés porteurs**, est également mentionnée, notamment dans les secteurs de l'aéronautique ou encore du véhicule décarbonés ;

– **la capitalisation de ce savoir faire constitue un enjeu notable à court terme**, du double fait du nombre important de départs à la retraite dans les années prochaines et du phénomène de délocalisations qui a parfois été accéléré avec la crise actuelle ;

– mais un **manque de structuration des filières sur les territoires et de vision stratégique des acteurs à moyen/long terme** : l'asymétrie d'information entre donneurs d'ordres et sous-traitants et les pratiques d'achats des premiers, souvent dictées par le critère du prix le plus bas, conduisent à négliger le caractère stratégique des partenariats qui se nouent entre acteurs industriels au sein d'une filière. Ce déficit de relations durables ne permet pas aux entreprises d'avoir la visibilité suffisante pour investir, donc pour améliorer leur compétitivité. La compétitivité de l'ensemble de la filière en pâtit. De la même façon, le déficit de visibilité des fournisseurs ne permet pas une gestion des compétences convenables ;

– le point précédent se **fait d'autant plus ressentir qu'il est fait le constat que les centres de décisions sont situés hors de la région** (dans d'autres régions, à Paris, voire à l'étranger), rendant extrêmement difficile la mobilisation d'acteurs locaux autour d'enjeux stratégiques. Ce constat est essentiellement fait pour les filières des biens intermédiaires, d'équipement, environnement, ainsi que pour les matériels de transport pour les régions n'accueillant pas de grands constructeurs. Certains enjeux échappent alors de fait aux acteurs locaux ;

– **l'individualisme des entreprises** qui ont des réticences à travailler ensemble pour conforter leurs relations avec leurs donneurs d'ordre et aborder les marchés étrangers. Il en résulte un **éclatement de la filière en un nombre important de très petites entreprises**, affectant la compétitivité de la filière. Ce constat est essentiellement fait pour la filière des TIC, et de l'aéronautique et de l'industrie mécanique. Cet éclatement rend par ailleurs les entreprises plus vulnérables à des acheteurs étrangers ;

– **ce déficit de structuration de la filière génère des difficultés d'accès aux marchés pour les PME** ;

– **un déficit d'image de l'industrie**, résultant en des **difficultés de recrutement** de personnel pour des compétences spécifiques (chaudronnerie des matériels composites ou mécatronique par exemple) mais également dans des domaines traditionnellement d'excellence française (aéronautique en Midi-Pyrénées) ;

– **des opportunités de développement autour des enjeux de l'environnement**, dans l'ensemble des filières étudiées : véhicule décarboné, développement des marchés « bio » pour l'agro-alimentaire, matériaux légers, déconstruction de véhicules automobiles, connaissance et suivi des émissions des CO<sub>2</sub>, éco-conception dans le secteur des biens intermédiaires ;

– **déficit de pratiques relatives à l'éco-conception** et à l'analyse du cycle de vie des produits, le facteur principal intégré étant l'énergie du fait de son coût élevé (besoin d'intégrer les coûts liés à la consommation de matières premières, aux émissions de CO<sub>2</sub> générées, aux déchets produits, qui seront croissants) ;

- **certains enjeux réglementaires sont mis en avant**, essentiellement les réglementations environnementales dans les filières des biens intermédiaires (réglementations nécessitant des investissements importants) et les réglementations afférentes à la commercialisation des produits de santé (nécessité de stabilité) ;
- **des liens insuffisants entre centres de formation (initiale, et continu) et l'entreprise**, résultant en une offre en formation ne répondant aux attentes de ces dernières ;
- **un sous-investissement dans certaines filières**, notamment relatives aux biens intermédiaires (métaux par exemple).

## Les enjeux

Les enjeux et premières pistes d'actions émanant des ateliers régionaux concernent les points suivants :

- **la mise en place d'outils permettant d'instaurer des partenariats stratégiques « filière »**, de long terme, entre donneurs d'ordre et fournisseurs d'une même filière (l'opportunité d'une charte de bonnes pratiques est souvent citée). Étudier notamment la possibilité de renforcer les retombées économiques locales en cas d'octroi d'aide (constat, en Pays de la Loire notamment, d'une externalisation de la R&D par des donneurs d'ordre qui – une fois le produit commercialisable – le font produire dans des pays à bas coût) ;
- **la mise en place de « grands programmes »** permettant aux acteurs d'avoir une visibilité sur le long terme et d'investir en conséquence. Le point est essentiellement cité dans la filière aéronautique/aérospatiale, ainsi que pour le cas des véhicules décarbonés et dans les filières TIC (appel à projet « ville ubiquitaire » pour faire de la France un leader dans ce domaine) ;
- l'importance de renforcer **les liens entre entreprise et centres de formation** pour adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises. **Développer l'innovation dans les pratiques de gestion des ressources humaines** afin de faciliter les recrutements et de gagner en compétitivité ;
- **des outils d'incitation à la mutualisation de ressources**, permettant de rapprocher les acteurs, de gagner en compétitivité voire de leur donner accès à des outils qu'ils ne pourraient développer seuls. Le point est notamment évoqué pour l'industrie mécanique (mutualisation d'outils « qualité », propriété intellectuelle, logistique), dans l'aéronautique (ressources pour maintenance, pour la formation, pour la logistique), industrie des TIC ;
- **faciliter les démarches permettant aux PME d'aller à l'export** (accompagnements publics, portage à l'export) ;
- étudier les **possibilités d'aide à l'investissement compétitif** (par exemple crédit impôt compétitivité), proposition émanant notamment des ateliers relatifs à l'aéronautique ;
- la **création de campus mondiaux** permettant un ancrage territorial fort, associant en un même lieu entreprises, centres de recherche et structures de formations d'une filière donnée et permettant de nouer les liens indispensables à sa structuration ;
- l'**étude d'impact systématique** lors de nouvelles réglementations afin d'évaluer leur impact sur l'industrie ;
- **spécialisation des filières sur le territoire** (éviter l'éclatement territorial des compétences).

En outre, les contributions relatives à la **filière agroalimentaire** soulignent l'**importance de l'innovation par le design** pour gagner de nouveaux marchés. Des possibilités de création de labels permettant de donner davantage de visibilité au consommateur et de valoriser les productions locales sont également mentionnées. La pertinence du levier de la **commande publique pour stimuler la croissance du marché des produits « bio »** est mise en avant.

Les contributions relatives aux **biens intermédiaires, biens d'équipements et environnement** soulignent quant à elles les enjeux importants liés au **développement des méthodologies d'éco-conception** et d'analyse du cycle de vie des produits, point nécessitant par ailleurs une organisation au sein de la filière (notamment la généralisation de l'intégration de critères environnementaux dans les objectifs d'achats des donneurs d'ordre). Par exemple, des réflexions sur **la filière bois**, menées dans des régions accueillant l'ensemble des acteurs de la filière, mettent en évidence l'importance d'un développement de la demande (construction notamment), d'augmenter la productivité des acteurs face au durcissement de la concurrence internationale et d'initier une politique forestière de production en France. Un atelier organisé en Bourgogne sur la **filière nucléaire** a également mis en évidence les atouts des acteurs locaux, capables de construire l'ensemble du cœur d'une centrale nucléaire, tout en soulignant l'importance d'une stratégie nationale claire permettant à la filière de se structurer et de faire face à une concurrence internationale croissante : recruter et former, enjeu majeur après 10 années de difficultés du secteur, se regrouper entre PME pour pouvoir exporter, construire une stratégie cohérente entre grands donneurs d'ordre.

Les ateliers régionaux relatifs aux TIC mentionnent en outre l'importance de **la généralisation de l'usage des TIC dans les entreprises pour améliorer leur compétitivité**, en mettant en avant la pertinence d'un « coaching » individualisé de PME leur montrant l'intérêt de l'usage des TIC.

Les ateliers spécifiques à la **filière aéronautique/aérospatiale** mentionnent par ailleurs le caractère **peu adapté des outils classiques de financement et de couverture du risque** (risque de change notamment) **aux cycles très longs de la filière** (10-12 ans). Ils évoquent l'opportunité de la création d'un fonds spécifique, dans lesquels seraient impliqués États et donneurs d'ordre, pour pallier ce manque. Les enjeux associés à la parité euro/dollar sont soulignés dans ces ateliers (filière aéronautique notamment). Enfin, les ateliers mentionnent la nécessité d'accompagner la consolidation d'acteurs de la filière afin d'aborder les marchés mondiaux et répondre aux mutations que la crise rend nécessaires.

Quelques pistes d'actions relatives au volet réglementaire apparaissent dans les **ateliers des filières santé** par exemple sur la réglementation relative aux essais cliniques.

## III. LES PROPOSITIONS

Le nombre de contributions reçues est à la hauteur de l'importance de la mobilisation puisque ce sont près de 700 propositions d'actions à engager qui ont été reçues de la part des 22 ateliers régionaux et des régions d'outre mer (un nombre notable de ces propositions étant similaires), soit environ 60 % du nombre total de propositions issues des EGI.

Si un socle commun à ces propositions se constitue autour des thématiques de la nécessaire structuration des filières industrielles régionales, du caractère indispensable d'adapter les compétences aux besoins de l'industrie de demain, du besoin de faciliter les démarches d'innovation, ou encore de la nécessité d'accompagner les PME, la mobilisation a également généré des propositions spécifiques aux territoires.

### Les mesures les plus consensuelles

Certaines propositions font largement consensus autour d'elles et se retrouvent dans une majorité des contributions régionales :

**- Création de plateformes de concertation et de charte de bonne conduite permettant d'inscrire les relations donneurs d'ordre – sous-traitants dans une logique de long terme**  
*(proposé dans 20 régions)*

Répondant à l'un des principaux constats fait lors de la première phase des EGI, celui d'un déficit de structuration des filières industrielles françaises, une grande majorité de contributions régionales mettent en avant la nécessité de renforcer la structuration des filières industrielles locales en proposant :

– de repenser les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, sur la base de chartes d'engagements par exemple, et de réflexions stratégiques de moyen et long terme, par filière, permettant à l'ensemble de la filière de faire les investissements compétitifs nécessaires ;

– de consolider le tissu de PME, actuellement trop fragile face aux grands donneurs d'ordres, en proposant des actions de regroupements d'entreprises.

**- Améliorer la gestion prévisionnelle des compétences au niveau des territoires**  
*(proposé dans 18 régions)*

De nombreuses régions proposent des actions visant à améliorer l'adéquation des compétences aux besoins de l'industrie, enjeu d'autant plus notable dans un contexte de reconversion de certaines filières industrielles.

Ces actions visent à rapprocher les acteurs de la formation, initiale et continue, du monde industriel, à mener des diagnostics territoriaux par bassin d'emploi permettant d'identifier le besoin en compétence, ou encore à créer des maisons de l'emploi associant l'ensemble des acteurs impliqués dans cette problématique en région.

### **- Accompagner les PME pour leur permettre de gagner en compétitivité**

*(proposé dans 16 régions)*

Les ateliers régionaux constatent de façon très partagée le manque d'utilisation - par les PME - des outils et compétences les plus performants, faute de temps à consacrer à la prospective, aux analyses stratégiques, aux benchmarks, etc.

Ce problème de la « solitude du chef de PME » amène nombre de régions à proposer des dispositifs d'accompagnement de PME visant à susciter – chez le chef d'entreprise – le souhait de se développer et de gagner en compétitivité.

Ces propositions prennent en général la forme de dispositif de subvention au financement de diagnostics stratégiques (les dispositifs FRAC – fonds régional d'aide au conseil – étant moins utilisés qu'auparavant), permettant dans un second temps la mise en place de leviers d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, notamment en termes de développement à l'international.

Le levier le plus fréquemment cité est celui du partenariat et du regroupement de PME entre elles, notamment sur des compétences qui leur font défaut (mise en commun des fonctions commerciales, d'achats, de gestion des ressources humaines, logistiques, de recherche et développement, etc.). En particulier, le recours au dispositif de groupement d'employeurs permet de renforcer les compétences au sein des PME et de stabiliser les parcours professionnels des salariés. Ces regroupements permettent – outre de gagner en compétitivité – de se positionner de façon plus équilibrée face à des grands groupes notamment. Les autres leviers d'amélioration de la compétitivité des PME fréquemment cités sont ceux de l'utilisation des TIC, de l'export, de l'amélioration de l'organisation interne (démarches lean notamment).

Des propositions de sensibilisation – via des formations – des chefs d'entreprise et des salariés de PME, sont également faites dans cette perspective.

### **- Redorer l'image de l'industrie**

*(proposé dans 15 régions)*

Le consensus créé relatif à l'importance de l'industrie pour l'économie française a engendré le souhait de redorer l'image d'une industrie souvent trop associée à l'idée de pollution, de sites du passé, à reconverter, etc. Un grand nombre d'ateliers régionaux proposent ainsi des campagnes de sensibilisation des plus jeunes (écoles, collèges...), et du grand public (« semaine de l'industrie », « journées de l'industrie ») afin de faire connaître la réalité industrielle au-delà des idées généralement reçues.

**- Orienter l'épargne vers l'industrie au niveau régional, notamment par le développement de fonds d'investissement de proximité**  
*(proposé dans 12 régions)*

De très nombreuses régions constatent le détournement des principaux fonds privés de l'industrie au profit d'activité générant une espérance de profit à plus court terme, alors même que le niveau d'épargne des ménages en France est très important et qu'il est reconnu que l'industrie est indispensable à l'économie française.

Fort de ce paradoxe, et de risques de faire croître ce décalage (mise en œuvre de Solvency II notamment), de nombreuses propositions visent à renforcer la mobilisation de l'épargne au profit de l'industrie, notamment régionale: création de « livret industrie » sur le modèle du Livret développement durable (LDD), ou encore rendre les fonds d'investissement de proximité (FIP) plus attractifs fiscalement en veillant à éviter de faire porter trop de contraintes sur les gestionnaires de ces fonds afin de minimiser les frais de gestion.

**- Créer un guichet privilégié d'information des PME en région**  
*(proposé dans 12 régions)*

Le nombre important d'acteurs de l'accompagnement des PME en région est relevé comme étant un obstacle notable à la visibilité des dispositifs d'accompagnement, réduisant leur efficacité. De nombreux ateliers ont ainsi élaboré des propositions visant à simplifier l'accès à l'information pour les PME, en imaginant par exemple un guichet unique d'information des PME orientant ces dernières vers l'interlocuteur local compétent; certaines propositions vont jusqu'à la mise en commun des systèmes d'information de l'ensemble des acteurs du développement économique local. Ce dernier point est en général lié à un souhait de simplifier les formalités pour les entreprises afin qu'elles n'aient pas à donner la même information à plusieurs interlocuteurs (pour les grappes d'entreprises notamment, ayant souvent vocation à mobiliser différentes sources de financement).

**- Créer, sur le modèle du Crédit Impôt Recherche, un Crédit Impôt Innovation**  
*(proposé dans 11 régions)*

Le constat est fait que les coûts importants liés au prototypage voire à la pré-industrialisation de produits innovants peuvent s'avérer rédhibitoires – notamment pour des PME – et empêcher la réalisation de l'innovation.

La création d'un crédit impôt innovation est donc proposée dans de nombreuses régions. Les dépenses éligibles les plus fréquemment citées seraient les dépenses de design, de prototypage et de pré-industrialisation.

**- Mise en place de dispositifs d'incitation à l'investissement compétitif (crédit d'impôt, prêts, prime à la casse)**  
*(proposé dans 11 régions)*

La chute importante constatée des investissements en France du fait de la crise est de nature à affecter la compétitivité de l'industrie française à moyen terme. Les ateliers régionaux proposent de façon assez partagée des mesures d'incitation ponctuelles à l'investissement, afin d'encourager les entreprises à investir rapidement, donc à sortir renforcées de la crise.

## L'amélioration de la structuration des filières industrielles françaises

Le manque de structuration durable des filières industrielles fait partie des constats récurrents des États Généraux de l'Industrie : des relations entre clients et fournisseurs souvent dictées par la seule logique du prix le plus bas conduisant à l'impossibilité, pour les seconds, d'avoir une visibilité suffisante pour leur permettre de mener à bien les investissements de modernisation nécessaire.

De nombreuses propositions sont faites afin de remédier à cette lacune, dont les principales sont les suivantes :

– **mise en place de chartes de bonnes pratiques entre acteurs d'une même filière**, incitant les donneurs d'ordre à intégrer la nécessité de donner de la visibilité à leurs fournisseurs. Ces chartes sont souvent associées à la définition de stratégie de la filière et peuvent s'appuyer sur des « plateformes de partenariat » facilitant les regroupements d'entreprises pour l'accès aux marchés des grands donneurs d'ordre ;

– **actions collectives menées par les DIRECCTE** afin d'inciter les entreprises à mutualiser certaines de leurs ressources. Il apparaît notamment que cette mutualisation peut être pertinente pour les compétences commerciales (permettant par ailleurs de rééquilibrer les relations entre donneurs d'ordre et sous traitants), logistiques, de ressources humaines, voire de recherche et développement ;

– **étendre le principe de la réglementation afférente à l'inventeur salarié au niveau des donneurs d'ordre et sous traitants**, cette réglementation ayant vocation à rémunérer équitablement l'inventeur salarié. Des sous-traitants peuvent effectivement être amenés à ne pas mener à bout leur innovation par crainte de voir la valeur ajoutée créée leur échapper ;

– **des incitations fiscales favorables à la transmission d'entreprise** sont également proposées, afin de générer davantage d'ETI ;

– **la création de fonds sectoriels avec l'appui de l'État et les banques, sur des secteurs jugés stratégiques** mais à retour sur investissement long (aéronautique, filière bois, etc.).

### - Bonnes pratiques :

Des bonnes pratiques sont citées dans ce domaine, telle celles développées par le pacte automobile au plan national, ou celle concernant l'initiative « Atout PME » en Lorraine visant à la création de comités interentreprises entre PME de moins de 50 salariés, ce qui permet de resserrer les liens entre ces entreprises, ainsi que leur attractivité pour les salariés (en proposant les avantages habituels d'un comité d'entreprise). Également en Lorraine on peut signaler l'initiative « Pass entreprise », visant à faire une cartographie des entreprises régionales pour lesquelles la problématique de la transmission se posera à courte échéance, et à proposer des pistes de solutions.

## La nécessité d'accompagner les PME vers davantage de compétitivité

Nombre d'ateliers font le constat d'un « isolement » des PME, d'un décalage entre leurs pratiques et les meilleures pratiques de leur secteur d'activité. Cela est lié aux difficultés qu'une PME connaît pour disposer de ressources en termes de prospective ou autre activité permettant d'avoir du recul par rapport aux « affaires ».

Il en résulte nombre d'actions ayant vocation à pallier ce déficit en incitant les PME à s'engager dans des démarches d'amélioration de la compétitivité :

- **subventions à l'accompagnement stratégique des PME** (voir partie précédente relative aux mesures les plus fréquemment citées) ;

- « **coaching de chefs d'entreprises** : le dispositif consiste à former des coachs, issus principalement de grandes entreprises mettant à disposition certains de leurs cadres, coachs qui à leur tour accompagnent des chefs ou salariés de PME pour améliorer certaines de leur compétence (analyse financière, montage de dossiers à caractère financier, achats, logistiques, etc. le choix du sujet étant fait en cohérence avec la compétence du cadre formateur dans son entreprise d'origine). Le financement est pris en charge par la grande entreprise, mettant à disposition le « formateur », l'État octroyant une exonération de charges sociales sur le salaire du cadre en question au prorata du temps passé en formation ;

- une variante de la proposition précédente est également proposée, sans la démarche initiale de formation des formateurs ;

- **instaurer un SBA en France** afin de permettre aux PME d'avoir un accès privilégié aux marchés publics ;

- **promouvoir les démarches de « lean management »** auprès des PME : actions collectives, diagnostic individuel puis accompagnement dans sa mise en place, voire même création d'une école du lean management ayant vocation à diffuser cette pratique en région Franche Comté (la chose existant par ailleurs en région Rhône Alpes) ;

- **subventions pour financer des formations sur mesures et spécifiques** : proposition d'un accompagnement de PME sur la « sécurisation économique de l'entreprise » (FRAC), plutôt destiné aux cadres dirigeants, ou formation relative à la « sécurisation des parcours professionnels » visant un public plus large au sein de l'entreprise. Ces formations visent à améliorer la compétitivité de l'entreprise ;

- **le levier de la commande publique** : notamment les commandes militaires peuvent permettre à des PME de développer des compétences duales qui pourront trouver débouchées sur le marché civil : dans ce cadre le « plan défense PME » est une initiative qui pourrait aller plus loin.

### - Bonnes pratiques :

Des bonnes pratiques sont citées, telles que le dispositif ACAMAS qui est un programme encourageant les entreprises à affiner leur stratégie pour adapter leur offre aux besoins du marché, qui leur permet d'anticiper les mutations technologiques et les évolutions de leurs métiers (l'entreprise doit-elle acquérir de nouvelles compétences ? Comment peut-elle élargir sa palette de prestations pour conserver sa valeur ajoutée ?...). ACAMAS favorise également le travail collaboratif en réseaux d'entreprises.

D'autres dispositifs sont cités comme DINAMIC Entreprises en Pays de la Loire (ciblant la performance interne des PME, le développement commercial, l'innovation).

## Accompagner et faciliter les démarches d'innovation

Rejoignant en partie la proposition précédente, de nombreux ateliers régionaux constatent un déficit d'innovation en France, par rapport à nombre d'économies développées (nombre de brevets, dépenses en R&D privées inférieures).

Ce manque de développement des pratiques d'innovation dans les entreprises est particulièrement présent au sein des PME, d'où des propositions visant à pallier cette insuffisance :

- **création d'un fonds de mutualisation des coûts de la protection de la propriété intellectuelle pour les PME**, avec participation de l'État ;

- **mise en place d'un réseau de « passeurs de l'innovation »**, consistant à former des équipes au plus près des entreprises afin d'accompagner des PME dans leurs démarches de propriété intellectuelle ;

- **mise en place d'avances remboursables permettant de financer les phases de mise sur le marché de produits innovants**, permettant notamment de financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement générée en phase d'innovation ;

- **création de maison régionale de l'innovation** pouvant servir de lieu d'information, de démonstration, voire d'essais, d'échanges.

### - Bonnes pratiques :

Il est cité l'exemple de la convention, signée entre le pôle de compétitivité Minalogic et la banque populaire des Alpes, prévoyant la mise à disposition de PME ayant obtenu une aide à la R&D de prêts à taux 0, sans garantie ni frais de dossier, pour les accompagner à aller au terme de leur démarche d'innovation. La banque délègue ainsi totalement l'instruction technique des dossiers au pôle, dont la proximité avec les PME concernées lui permet une appréciation juste et rapide des projets.

## L'emploi et la formation

La reconversion de certaines filières industrielles induit, dans les régions, la nécessité d'une gestion prévisionnelle des compétences efficace au niveau des bassins d'emploi et associant les différents acteurs régionaux.

- **La création de référentiels de compétences transverses reconnues comme primordiales par les entreprises au niveau des bassins d'emploi** est ainsi préconisée, référentiels qui soient utilisés par elles lors de recrutements ou du management des mobilités, et par les acteurs de l'emploi pour faciliter l'intégration et les transitions professionnelles.

- **La création de « maisons des métiers »** est aussi proposée, afin de regrouper en un même lieu les différentes compétences relatives à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale (collectivités locales, chambres consulaires, pôle emploi, etc.).

- **La nécessité d'une mobilisation des pôles de compétitivité dans la GPEC territoriale** est également mise en avant.

• **Le développement du tutorat en entreprise, pour transmettre les savoirs faire** est également proposé :

– financement par l'État de réseaux de tuteurs permanents ayant vocation à former des salariés apprenant un métier notamment pour les PME ;

– mise en place d'un système de « biseau » consistant en un accompagnement de salariés nouvellement recrutés par des personnes plus seniors en période de pré retraite: le salaire du nouveau salarié est financé par les OPCA, l'État finançant l'exonération des charges associée ;

– mise en place de formations du type « socle commun de formation en maintenance/production industrielle » visant l'acquisition d'une culture industrielle commune à plusieurs secteurs d'activité, et une initiation aux principales technologies existantes en milieu industriel par des mises en situation. Le dispositif permet des passerelles entre filières dans une logique de parcours ;

– effectuer et généraliser les diagnostics territoriaux « employabilité » (notamment en phase de test en Lorraine), visant à identifier les besoins en compétence des territoires soumis à des fortes mutations. Ce diagnostic territorial, associé à une évaluation des compétences acquises pour des salariés concernés par un plan social, permet une orientation efficace et durable de ces salariés ;

– préparer les entreprises et les salariés aux impacts de la croissance verte.

• **Le maintien de savoir-faire et de formations initiales** qui conditionnent le maintien des entreprises industrielles.

### - **Bonnes pratiques :**

Certaines bonnes pratiques sont citées, telles qu'une convention signée en PACA entre le Pôle Emploi et le pôle de compétitivité Pégase visant à la création de 100 000 emplois sur 7 ans dans les compétences stratégiques pour le pôle. L'exemple de la « place aux métiers » de la région Basse Normandie peut également être cité, ayant réuni depuis 4 ans près de 10 000 collégiens avec les principales branches professionnelles régionales afin de présenter les métiers industriels de la région et les opportunités associées. L'action « Emplois Industriels Qualifiés » en Haute-Normandie a également produit des résultats intéressants : elle vise à la collaboration des services de l'État et des associations pour répondre à la demande récurrente des chefs d'entreprise qui ne trouvent pas de jeunes qualifiés à embaucher dans un certain nombre de secteurs (les métiers de la métallurgie, la maintenance industrielle, l'électricité-électronique et la mécanique) ; cette mise en commun a abouti à 10 préconisations et 5 plans d'actions, ayant par exemple abouti à la création de 8 comités locaux école-entreprise (CLEE), à une action collective « entreprendre pour apprendre » pour des élèves de collège, à une action collective pour le tutorat en entreprise, à une campagne de sensibilisation à l'industrie (en 2009, 4 511 dans 92 entreprises), etc.

## **Améliorer l'accès au financement des entreprises industrielles**

De nombreux ateliers régionaux constatent un détournement de l'épargne des Français de l'industrie, au profit d'activité offrant des profits à court terme, voire de nature spéculative.

De nombreuses propositions sont ainsi faites pour rétablir une juste orientation de l'épargne des Français pour les activités qui leur profitent durablement (dont l'industrie).

Les propositions, diverses et en grande partie orientées vers la logique d'épargne de proximité, sont faites :

– développer les fonds d'investissement de proximité en renforçant l'attractivité fiscale ;

– créer un « livret industrie » sur le modèle du Livret développement durable, afin de mobiliser directement une partie de l'épargne des Français vers l'industrie ;

– la nécessité de renforcer les fonds d'amorçage est également mise en exergue, de même qu'un besoin de développer les outils de financement en quasi fonds propres pour les PME ;

– la mise en place ou la pérennisation de dispositifs d'avances remboursables pour le long terme pour certaines filières caractérisées par des cycles d'investissement très longs (aéronautique) est soulignée comme étant une mesure fondamentale à l'attractivité de la France (aéronautique notamment) ;

– la mise en place d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour la part du bénéfice mis en réserve est parfois proposée, afin de renforcer les fonds propres, notamment des PME industrielles.

## Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles

La compétitivité des entreprises industrielles est reconnue comme un facteur clé de leur développement, notamment à l'international. Prolongeant certaines mesures récentes prises en faveur de la compétitivité de l'industrie en France (remboursement accéléré du crédit d'impôt recherche, suppression de la taxe professionnelle), de nombreuses propositions de nature transverse sont avancées.

• **Des mesures de simplification et d'évaluation de l'impact économique de la réglementation** sont fréquemment mises en avant, la réglementation française – notamment environnementale – étant souvent plus exigeante que la réglementation européenne. Sans remettre en cause le bien fondé de ces réglementations, il conviendrait d'évaluer de façon précise leur impact économique – y compris à moyen/long terme, avant leur mise en vigueur. Ce type de mesure est particulièrement déterminant pour les filières des biens intermédiaires (chimie, métallurgie, etc.).

Par ailleurs, un facteur reconnu comme déterminant – et prioritaire - est celui de la parité euro/dollar pénalisant très fortement les industries fortement exportatrices. Ce constat est essentiellement fait pour la filière aéronautique, pour laquelle un risque important de délocalisation en « zone dollar » existe à moyen terme si aucune alternative n'est identifiée pour minimiser le risque de change euro/dollar (les contrats étant en dollar pour cette filière). Le constat est également fait pour la filière du nautisme.

• **Des mécanismes d'assurance du risque de change sur le long terme avec soutien de l'État pour l'aéronautique** sont proposés, afin de pallier l'absence d'outil privé :

– accompagner la création d'un fonds de gestion de dollars, géré collectivement par les acteurs de la filière, permettant d'obtenir immédiatement des liquidités en euros auprès de banques grâce à une contre-garantie publique ;

– créer un fonds porté par l'État permettant de garantir un niveau de référence de parité euro/dollar sur le très long terme : l'État apporte la différence quand le taux est défavorable, et bénéficie de l'écart si le taux de change est favorable.

• **Contrôles plus stricts du respect des normes pour les produits d'importation extracommunautaires**, permettant afin de préserver la compétitivité des industries européennes – et donc françaises – en recourant si besoin est, à des organismes habilités.

D'autre part, des propositions transverses d'incitation à l'investissement sont proposées :

- **création d'un crédit d'impôt compétitivité limité dans le temps**, à l'image du dispositif italien similaire ;
- **mise en place d'une prime à la casse généralisée** ayant pour objectif soit le renouvellement des équipements industriels, soit la résorption des surcapacités dans certains secteurs ;
- **études des alternatives au financement par les entreprises de la protection sociale en France.**

## Projets régionaux structurants

De nombreux ateliers mettent en avant l'importance d'investir dans des projets structurants au niveau régional, à l'image des mesures grand emprunt, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de projets clés.

De nombreux projets structurants sont ainsi cités, certains relevant des investissements attendus dans le cadre du grand emprunt :

- **création d'un réseau de villes ubiquitaires** permettant notamment de mobiliser sur un même projet les acteurs des filières TIC et de faire émerger une offre française cohérente ;
- **création d'une plate-forme « usine agile »** dont les objectifs principaux visent au développement de nouvelles technologies assemblées (robotique agile, contrôles multicapteurs, logistique intelligente) afin de pouvoir renforcer la flexibilité des usines d'assemblage de sous-ensembles ou bien de véhicules entiers, et de renforcer ainsi significativement la compétitivité des usines d'assemblage du site France ;
- **mise en place d'unités pilotes visant au développement de filières de déconstruction spécifiques** (matériels ferroviaires, filière navale notamment) dans plusieurs régions. Il s'agit de développer des technologies sur ces marchés porteurs, de par la demande croissante associée et la nécessité de réduire la quantité de déchets produits ;
- **création d'un Institut Européen de Recherche Technologique sur le Ferroviaire ;**
- **projets relatifs aux énergies renouvelables ;**
- **projet de création d'une plate-forme de développement des énergies marines ;**
- **développement d'une filière « le stratosphérique »** (démonstrateurs, plateforme de recherche), regroupant l'ensemble des pôles de compétitivité de la région ;
- **mise en place d'une école du lean** citée dans quelques régions ;
- **projet de captage CO<sub>2</sub>**, ou projet ULCOS (processus sidérurgique à très basse émission de CO<sub>2</sub>) ;
- développement du CEMBA (centre d'essai et de modélisation de la boucle d'air) autour du véhicule du futur en Franche Comté ;
- **création d'un centre d'essai satellites de grande capacité ;**
- **création de campus d'excellence et instituts de recherche technologique** à vocation mondiale ;
- **création d'un événement sur le modèle du salon du Bourget pour le nucléaire en France ;**
- **grands projets d'infrastructures** (lignes ferroviaires, fret...).

## Transition vers une industrie plus propre

Le constat de la nécessité, pour l'industrie, de produire de façon toujours plus propre et sûre, conformément aux fortes attentes sociétales en la matière est largement partagé. En lien avec cette attente de la société, les coûts environnementaux seront progressivement internalisés et la réduction de l'empreinte écologique deviendra rapidement synonyme – quand ce n'est pas déjà le cas – de réduction de coût et d'amélioration de la compétitivité. Consommer moins d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique, consommer moins de matières premières, produire moins de déchets ultimes et mieux valoriser les matières secondaires, émettre moins de polluants et de CO<sub>2</sub>, signifie améliorer sa compétitivité.

Fort de ce constat, et au-delà de dispositifs facilitant les investissements propres, des propositions sont faites en vue de développer des filières spécifiques comme celle des agro matériaux ou de la déconstruction (voir partie précédente), le cas échéant en valorisant des friches industrielles. Il est également proposé d'étudier, filière par filière, les process de production moins énergivores, ou encore de favoriser les groupements d'entreprises de proximité sur les énergies renouvelables permettant de développer une économie circulaire dans un périmètre industriel donné. Par ailleurs le développement de critères « verts » dans la commande publique est souvent proposé.

### - Bonnes pratiques :

L'exemple de la bourse aux déchets mis en place par l'ACFCI est souvent cité, permettant de faciliter la mise en contact d'offre et de demandes relatives à la valorisation de déchets. Dans le domaine de l'économie circulaire, l'initiative Ecopal sur le littoral dunkerquois a identifié une trentaine de synergies concernant 145 entreprises.

